

## **Discours de M. Robert Badinter**

Docteur honoris causa de l'Université de Neuchâtel - Faculté de droit  
Dies academicus 2009 - *Un siècle de talents*  
Le 7 novembre 2009 - Temple du Bas - Neuchâtel

### ***L'universalisme des droits de l'homme constitue la force spirituelle de l'Europe***

C'est assurément un grand honneur de recevoir une telle distinction de la part des autorités d'une Université dont la flamme brille au cœur de l'Europe depuis un siècle.

Certains disent que les lauriers décernés aux vieux universitaires servent d'abord à dissimuler leur calvitie. Ne serait-ce que par cette fonction, ces distinctions se révéleraient déjà précieuses pour certains – moi compris. Mais même pour ceux auxquels l'âge n'a rien retiré de l'éclat d'une chevelure arborescente, la satisfaction est vive de voir leurs mérites reconnus au-delà de leurs frontières nationales. Gardons-nous seulement de céder à la tentation de la vanité.

A vous entendre, Monsieur le doyen, faire mon éloge en des termes si chaleureux que seule ma mère les eût trouvés légitimes – quoique insuffisants encore à ses yeux, - je mesure que ce que vous avez voulu honorer en moi, ce sont les causes que j'ai toujours défendues. Ce pourquoi je vous remercie.

\*\*\*\*\*

J'évoquais il y a un instant le centenaire de votre université. Je veux lui rendre hommage et à cette occasion dire l'attachement que j'éprouve au couchant de ma vie, pour les universités européennes. Au long des siècles, elles ont jeté les fondements et ouvert la voie à cet humanisme européen dont nous avons de légitimes raisons d'être fiers.

Paul Valéry disait que la culture européenne repose sur trois piliers : la religion chrétienne, avec sa composante juive de l'Ancien Testament ; la philosophie grecque ; et le droit romain. J'ajouterai un quatrième pilier : les Lumières, celles de la Raison, qui ont forgé les instruments de la liberté et de la démocratie en Europe.

Telles qu'elles sont, ces composantes de notre culture européenne ont toujours eu dans l'histoire, pour foyers les universités européennes.

C'est à dessein que j'utilise ce terme. L'Europe universitaire est née bien avant Erasmus. J'ai souvent rêvé à nos lointains devanciers du Moyen Age, qui s'en allaient à Heidelberg à Oxford, de la Sorbonne à Saint Charles à Prague, de Cracovie à Salamanque enseigner leurs disciplines et parfaire leurs connaissances. Les voyages étaient plus longs à dos de mule. Mais les échanges plus aisés car tous les professeurs et étudiants parlaient la même langue, le latin. De cette grande communauté universitaire européenne, de cette *Universitas europeanis*, nous sommes les lointains héritiers.

Certains s'interrogent sur l'identité européenne. Les fondements éthiques et non pas seulement culturels de l'Europe sont connus. Nous les avons inscrits dans les textes fondateurs et dans des proclamations solennelles.

La Convention européenne de sauvegarde des droits et libertés fondamentales et ses protocoles constituent la Charte morale de l'Europe. Et nous Européens, avons fait mieux encore : nous avons donné à la Convention, non seulement la force d'une Déclaration solennelle qui nous oblige moralement, mais aussi valeur juridique. Grâce à l'accès des justiciables européens à la Cour Européenne des droits de l'Homme à Strasbourg, et à la jurisprudence de celle-ci, l'Europe est aujourd'hui la région du monde où les Droits de l'homme sont les mieux garantis.

Pour sa part, l'Union Européenne a entendu marquer son attachement à ces mêmes valeurs en se dotant d'une Charte des Droits fondamentaux. Demain, lorsque le Traité de Lisbonne sera en vigueur, cette Charte aura valeur juridique s'imposant aux Etats membres. Dans la mesure où dans le domaine social et environnemental, la Charte de l'Union Européenne va plus loin que la Convention Européenne, elle conforte et complète celle-ci, pour les vingt-sept Etats de l'Union.

Certains, rappelant le passé, déclarent que l'Europe a entendu ainsi se prémunir contre ses démons. Ils évoquent les crimes atroces qui ont souillé notre continent. Mais précisément parce que l'Europe a été si longtemps un espace de crimes et de sang, la révolution morale qui a triomphé dans tous les Etats démocratiques européens, est à l'origine d'une nouvelle conscience européenne, fondée sur le respect des droits de l'homme et des libertés. Nous en tirons une légitime fierté. Mais sachons qu'elle nous oblige, nous et les nouvelles générations.

Ainsi on ne peut pas se proclamer défenseurs des Droits de l'homme et en même temps recourir à la peine de mort qui méconnaît le premier des Droits de l'homme, le droit au respect absolu de sa vie, par l'Etat. Saluons à cet égard la grande victoire remportée par l'abolition en Europe. La peine de mort a disparu de tout le continent européen, hormis la Biélorussie, le dernier des Etats staliniens. De même nous devons rappeler à ceux qui songent à recourir pour prévenir la récurrence des crimes sexuels à une castration irréversible, chimique ou chirurgicale, qu'une telle mutilation de l'être humain, aux conséquences physiques et psychologiques graves et souvent imprévisibles, est incompatible avec le principe de l'intangibilité de la personne humaine. L'article III de la Convention européenne des Droits de l'homme interdit de recourir à de tels traitements inhumains et dégradants. Et que l'on ne vienne pas nous dire que pareille mutilation ne serait pratiquée qu'avec l'accord du condamné. Car peut-il y avoir un consentement libre et éclairé d'un détenu quand son avenir pénitentiaire est en jeu ?

\*\*\*\*\*

En vérité les Droits de l'homme ne sont pas des protections que pour le citoyen, ils sont aussi obligation pour l'Etat qui les proclame, et qui s'oblige ainsi à les respecter.

Au regard de cette exigence qui pourrait se déclarer satisfait de la situation actuelle des droits de l'homme en Europe ?

Le droit d'asile est remis en question ou méconnu dans nombre d'états européens, qu'il s'agisse des réfugiés ou d'immigrants clandestins. Qui peut accepter la condition des Roms, notamment dans les Etats balkaniques ? Qui peut se satisfaire de la méconnaissance des droits des enfants à l'éducation, et aux soins les plus élémentaires quand il existe tant de foyers de misère et de violences, y compris parentales, exercées sur eux ? Qui peut se résigner à l'état de nombre de prisons, de centres de rétention qui sont autant d'humiliation pour les pays qui les tolèrent ? Qui enfin peut accepter ces zones urbaines où règnent la misère, la drogue et l'exploitation des êtres humains et notamment des femmes à des fins dégradantes ?

Je pourrai continuer l'énumération. Certains jeunes gens parfois s'inquiètent de ne pas avoir à soutenir les grandes causes de jadis, face à l'oppression, à la dictature, au colonialisme. Qu'ils se rassurent : les justes causes ne leur feront jamais défaut, que soit en Europe ou ailleurs dans un monde globalisé. Partout il nous faut lutter contre la barbarie, le racisme, les crimes contre l'humanité. Il nous faut faire reculer les pandémies ou la famine, sauvegarder les ressources en eau, combattre le réchauffement climatique de la planète. De toute part monte encore la plainte de l'humanité souffrante.

\*\*\*\*\*

Ne tombons point cependant, au regard de nos insuffisances ou de nos égoïsmes dans une obsessionnelle critique de notre civilisation européenne. Gardons-nous de considérer que parce que nous ne satisfaisons pas toujours ni partout les exigences les plus élevées des droit de l'homme, l'Europe serait le foyer du « double standard » et que nous nous servirions du discours sur les droit de l'homme pour mieux conduire une pratique hypocrite de Real Politik et de mercantilisme cynique. Que nous, Européens devions poursuivre nos efforts sans cesse pour veiller au respect des droit de l'homme dans le monde, dans les Institutions internationales comme dans les relations bilatérales, c'est certain. Mais de grâce, parce que nous ne nous hissons pas toujours au niveau souhaitable, ne tombons pas dans un complexe de culpabilité et ne baissons pas la tête sous le poids des accusations sans cesse renouvelées, sans nous interroger sur les mobiles et la qualité morale de nos accusateurs. Loin de moi l'idée de justifier nos manquements et nos faiblesses par ceux d'autrui. Mais regardons la carte des violations massives et brutales des droits de l'homme dans le monde, telles qu'elles s'inscrivent dans les rapports annuels des grandes ONG.

Nous constatons que ceux qui, à juste titre, pointent l'état de nos prisons entretiennent des bagnes inhumains. Que ceux qui nous reprochent des insultes ou blasphèmes pratiquent souvent des politiques d'oppression des minorités religieuses ou ethniques. Que ceux qui dénoncent les discriminations ou la xénophobie, trop souvent présentes dans nos sociétés européennes, manquent au principe fondamental de l'égalité de droits et de condition entre hommes et femmes, première exigence à nos yeux du respect des droit humains ; et qu'ils pratiquent à l'encore des homosexuels des poursuites et des châtements cruels.

C'est dire que beaucoup reste à faire pour les combattants des droits de l'homme dans le monde. Soyons constamment vigilants à cet égard. Rappelons-nous que dans un monde globalisé, le devoir premier des nations européennes est de pro-

mouvoir les droits de l'homme et de lutter pour leur sauvegarde partout dans le monde.

L'universalisme des droits de l'homme n'est pas pour nous seulement un concept. Il demeure une ardente obligation pour les Européens. Car en cet universalisme réside, au-delà de la puissance économique et de sa richesse culturelle, la force spirituelle de l'Europe. Sachons-nous nous en souvenir et toutes circonstances.

Je vous remercie.

**Robert Badinter**